

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze septembre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PUBLIER, s'est réuni en session ordinaire au CCAS, sous la présidence de Monsieur Jacques Grandchamp, Président du CCAS,

Date de convocation du conseil d'administration : 5 septembre 2023

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 13

Présents : Jacques Grandchamp, Christelle Gaudet, Robert Baratay, Anne Baud-Lavigne, James Besson, Jean-Marc Dagand, Nelly Duffour, Martine Dutruel, Françoise Grobel, Aurore Veinhard.

Excusés : Rémy Beaugrand (Pouvoir à Robert Baratay), Françoise DUVAL (Pouvoir à Françoise Grobel), Marie-Claude Girardoz (Pouvoir à Christelle Gaudet).

Absents :

Secrétaire de séance: Nelly Duffour

OBJET : VOYAGE EN ALSACE

Délibération n°20231409-01

Vu les articles L123-4 à L123-6 et R123-20 du code de l'action sociale et des familles,

Considérant l'annulation des journées détente cette année 2023 pour des raisons budgétaires,

Considérant la proposition de l'association de Publier Commun'anime qui assure l'organisation et l'animation du voyage en Alsace proposé,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'organisation proposée par Commun'anime ci-après :

- Dates : du 1^{er} au 3 décembre 2023 ;
- Coût du voyage : 519€ ;
- Nombre de places : 50 ;
- Public : adultes habitant la commune de Publier ;
- Aide financière proposée au public sous conditions de ressources ;
- Paiement en 3 fois possible ;
- Gestion des inscriptions par l'association Commun'anime ;

Valide le principe de soutenir financièrement les habitants respectant les conditions définies ci-après :

Revenus mensuels	Aide CCAS	Participation séniors	Total
Selon délib20230404-09			
De 0 à 970€	150	369	519
De 971€ à 1 299€	100	419	519
De 1 300€ à 1 799€	50	469	519
A partir de 1 800€	0	519	519

AUTORISE Commun'anime à facturer au CCAS le montant des aides attribuées après contrôle du respect des conditions fixées par le CCAS

AUTORISE le Président a signé tous documents utiles à la mise en œuvre du projet,

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

PUBLIER, le 18/09/2023

Jacques Grandchamp

Président



Nelly Duffour

Secrétaire de séance